

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5043>



2015-2016

CTSD du 16 Mars : projet de gestion des postes dans les collèges du 21

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Comité Technique Spécial Départemental (CTSD-21) -



Publication date: vendredi 4 mars 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Vous trouverez ci-dessous les documents relatifs à la préparation de la rentrée 2016 dans les établissements en vue du CTSD (Comité technique spécial départemental) qui se tiendra le 16 mars 2016.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

docs postes collèges rentrée 2016

Ces documents, qui concernent les postes définitifs, sont la traduction en termes de postes de la DHG accordée aux établissements : ouvertures, fermetures, compléments de service.

Explications :

- **CSR** = complément de service reçu (un collègue vient d'un autre établissement pour assurer quelques heures d'enseignement)
- **CSD** = complément de service donné (un collègue de l'établissement complète son service ailleurs)

Comme vous pourrez le constater, de nombreuses fermetures de postes sont encore prévues pour la prochaine rentrée ainsi que plus de 150 compléments de service.

Afin d'intervenir au mieux lors de ce CTSD pour défendre les postes et les conditions de travail de tous les collègues touchés par les mesures prévues (fermetures ou compléments de service), nous avons besoin de disposer du maximum d'informations en provenance des établissements.

Merci de nous faire remonter RAPIDEMENT toutes les remarques, questions, précisions (ex : besoins non pourvus, arguments contre les suppressions prévues, compléments de service aberrants, erreurs ...) que vous jugerez utiles, d'ici le CTSD du 16 mars, à l'adresse du SNES départemental : snes21@dijon.snes.edu .

Grâce à votre participation, nous pouvons faire modifier un certain nombre de situations dans l'intérêt des collègues.

Le SNES 21 s'engagera pour défendre l'intérêt des personnels et de leurs conditions de travail face à l'administration.

